



# Rapport sur l'estimation des besoins en matière de finance climat du Niger

Avril 2026

## DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of NIGER. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of NIGER and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of NIGER.

## PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Ireland, Italy, and the Children's Investment Fund Foundation.



**Rialtas na hÉireann**  
Government of Ireland



 **UNOPS** ICAT is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)

# Rapport sur l'estimation des besoins en matière de finance climat du Niger

*Initiative for Climate Action Transparency – ICAT*

Livrable 2.1 Rapport sur l'estimation des besoins en matière de finance climat du Niger

AUTEURS

Coordination du projet ICAT II

Secrétariat Exécutif du CNEDD

Avril 2026

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	II
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES FIGURES	V
INTRODUCTION	1
PARTIE I : RAPPEL DES ACQUIS DE LA PHASE I DU PROJET ICAT EN MATIERE DE FINANCE CLIMAT	3
PARTIE II : CARTOGRAPHIE DES CADRES STRATEGIQUES CLIMATIQUES	5
2.1. Stratégie Nationale Bas Carbone	6
2.2. Contribution Déterminée au niveau National	7
2.3. Plan National d'Adaptation	8
2.4. Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Changements et Variabilité Climatiques	9
2.5. Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole	10
PARTIE III : METHODOLOGIE DE TRAVAIL	12
3.1. Approche générale	12
3.1.1. Définition des paramètres d'évaluation	12
3.1.2. Estimation des besoins	14
3.1.3. Analyse et agrégation des besoins en financement climatiques	15
3.1.4. Vérification et validation des résultats	15
PARTIE IV : RESULTATS D'EVALUATION DES BESOINS DE FINANCEMENTS	17
4.1. Vue d'ensemble des besoins financiers	17
4.2. Analyse par secteur	17
4.3. Analyse par type de mesures climatiques	19
4.4. Analyse par impact climatique	23
CONCLUSION	24
BIBLIOGRAPHIE	25
ANNEXES	A
Annexe I : Cartographie des parties prenantes impliquées dans le financement climatique au Niger	a
Annexe II : Matrice de responsabilités et des rôles des parties prenantes impliquées dans le financement climatique	i
Annexe III : Feuille de route pour la mise en place d'un système national de suivi du financement climat	r
Annexe IV : Liste des Politiques, Actions et Mesures identifiées pour la période 2025-2035	x

# LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>AFAT</b>	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres
<b>ANR</b>	Aide Non Remboursable
<b>AP</b>	Accord de Paris
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CAD -OCDE</b>	Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de la Coopération de Développement Economique
<b>CDN</b>	Contribution Déterminée au niveau National
<b>CNEDD</b>	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
<b>CCNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CS-GDT</b>	Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres
<b>CTR</b>	Cadre de Transparence Renforcé
<b>DRR/ACC</b>	Direction du Renforcement de la Résilience et de l'Atténuation aux Changements Climatiques
<b>FAT</b>	Foresterie et autres Affectations des Terres
<b>FA</b>	Fonds d'Adaptation
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FIDA</b>	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
<b>FVC</b>	Fonds Vert pour le Climat
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GIEC</b>	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
<b>ICAT</b>	Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique
<b>MBSC</b>	Marquage Budgétaire Sensible au Climat
<b>MNV/ MRV</b>	Mesure, Notification et Vérification / Measuring, Reporting and Verification
<b>MPG</b>	Modalities, Procedures and Guidelines (Modalités, Procédures et lignes directrices)
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PFN</b>	Point Focal National
<b>PEID</b>	Petits États Insulaires en Développement
<b>PIUP</b>	Procédés Industriels et Utilisation des Produits
<b>PIE</b>	Programme d'Investissement de l'Etat
<b>PMA</b>	Pays les Moins Avancés
<b>PNA</b>	Plan National d'Adaptation
<b>PPP</b>	Partenariat Public Privé
<b>PRR</b>	Programme pour la Refondation de la République

<b>RBT</b>	Rapport Biennal de Transparence
<b>RNA</b>	Régénération Naturelle Assistée
<b>SNBC</b>	Stratégie Nationale Bas Carbone
<b>SNPACVC</b>	Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Changement et Variabilité Climatique
<b>SPN2A</b>	Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole
<b>UC</b>	Unité de Compte
<b>UGP</b>	Unité de Gestion du Projet
<b>UNOPS</b>	United Nations Office for Project Services (Programme des Nations Unies pour l'Organisation des Systèmes)
<b>UTCATF</b>	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Structure des secteurs et sous -secteurs retenus pour l'évaluation ex-ante 13

Tableau 2 : Répartition des besoins par secteur 19

# LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Architecture des cadres stratégiques climatiques du Niger	6
Figure 2 : Répartition (en %) des besoins en financement climatiques	20
Figure 3 : Répartition sectorielle (en %) des besoins en matière d'adaptation	21
Figure 4 : Répartition sectorielle (en %) des besoins en matière d'atténuation	22
Figure 5 : Répartition sectorielle besoins de financement pour les actions à co-bénéfices.	23

# INTRODUCTION

La transparence en matière de finance climat est entendue comme une mesure fiable, la communication de rapports accessibles et l'examen par des experts, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et engagements nationaux. Elle est essentielle pour que les pays gèrent efficacement les ressources financières destinées à l'atténuation et à l'adaptation. En effet, les informations fiables et accessibles sur la finance climat renforcent la confiance entre les parties, garantissent la redevabilité et favorisent des processus de prise de décision éclairés pour lutter contre le changement climatique.

En 2015, l'Accord de Paris a mis en place à travers son Article 13, le Cadre de Transparence Renforcé (CTR) afin que toutes les Parties fournissent des informations claires et cohérentes sur leurs actions climatiques et le soutien connexe, nécessaire, fourni et reçu, y compris la finance climat. Selon les Modalités, Procédures et lignes directrices (Modalités, Procédures and Guidelines ) du CTR, les Parties à l'Accord de Paris sont tenues de soumettre des Rapports Biennaux de Transparence (RBT) au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) tous les deux ans, à compter de 2024. Les Petits États Insulaires en Développement (PEID) et les Pays les Moins Avancés (PMA) peuvent communiquer les informations requises de manière volontaire. Les RBT sont conçus pour encourager les pays à fournir des informations claires sur leurs actions climatiques et le soutien fourni et reçu, y compris des informations spécifiques sur le soutien financier nécessaire et reçu dans le cadre de l'Accord de Paris.

L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) aide les pays à renforcer leurs cadres nationaux de transparence sur la finance climat, afin qu'ils puissent Mesurer, Rapporter et Vérifier (MRV) les flux de finance climat, prendre des décisions éclairées et inscrire l'action climatique dans leurs cadres politiques, notamment les Plans de développement, les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), etc.

C'est dans ce cadre que le plan de travail de l'ICAT phase II-Niger est mis en œuvre afin de renforcer le suivi et la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre de l'action climatique. Il ambitionne d'accélérer les efforts de l'Etat en matière d'adaptation et consolider sa trajectoire de développement sobre en carbone.

Pour rappel, le Niger s'est inscrit dans une vision globale du développement qui s'est manifestée à travers l'élaboration de documents de politiques publiques à court, moyen et long terme. En effet, pour les prochaines années, les orientations et actions majeures à mener sont définies dans le Programme pour la Refondation de la République (PRR) qui se décline en quatre (04) axes stratégiques. Il s'agit de : (i) renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale ; (ii) promotion de la bonne gouvernance ; (iii) développement des bases de production pour la souveraineté économique et (iv) accélération des réformes sociales.

En plus, face aux défis du développement durable en général et climatiques en particulier, le

Niger a élaboré plusieurs documents de référence, notamment la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), la Stratégie et Plan d'Actions en matière de Changement et Variabilité Climatique (SPACVC), le Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), le Plan National d'Adaptation (PNA) et la Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A), qui définissent les orientations stratégiques et les priorités sectorielles en matière d'adaptation et d'atténuation.

La mise en œuvre effective de ces priorités nécessite d'importantes ressources financières nouvelles et additionnelles. Dans ce contexte, l'évaluation rigoureuse des besoins de financement climat apparaît comme un levier central pour aider la prise de décisions fondées sur des données et informations probantes.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'évaluation ex-ante des besoins du Niger en finance climat, conduite dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail de ICAT, phase II. Elle s'inscrit également dans le cadre la mise en œuvre de la composante II dudit plan de travail dont l'objectif est d'évaluer de manière anticipée les besoins financiers du pays en matière d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques, y compris ceux de la CDN3.0 qui fera l'objet du livrable 2.2, afin de disposer d'une base quantitative et qualitative pour la mobilisation stratégique des ressources financières, la planification climatique et le reporting dans le cadre du Cadre de Transparence Renforcé (ETF). Spécifiquement, il s'agit d'estimer de manière prospective les besoins financiers climatiques nécessaires à la mise en œuvre des actions climatiques nationales d'atténuation et d'adaptation.

# **PARTIE I : RAPPEL DES ACQUIS DE LA PHASE I DU PROJET ICAT EN MATIERE DE FINANCE CLIMAT**

La mise en œuvre de la phase I du projet ICAT- Niger a permis d’amorcer un début de mise en œuvre du guide pour la Transparence en matière de finance climatique. Les premières étapes de ce processus correspondent aux phases d’initialisation du cadre, notamment la phase I relative au cadrage institutionnel et la phase II portant sur la définition des paramètres techniques. Leur mise en œuvre a permis d’amorcer les bases organisationnelles et méthodologiques nécessaires à la mise en place d’un système de suivi du financement climatique conforme aux exigences du Cadre de Transparence renforcé (CTR).

Ainsi, l’application des directives du guide, notamment la phase I et ses étapes (de 1 à 10) a permis d’établir les fondements institutionnels d’un système de suivi du financement climatique au niveau national à travers une analyse du contexte national et des dispositifs existants. Cette étape a permis d’identifier les principales parties prenantes impliquées dans la mobilisation, la gestion et le suivi des financements climatiques, ainsi que leurs rôles respectifs dans le cycle de financement (Annexe I).

Sur cette base, un cadre de gouvernance a été structuré (Annexe II) afin de clarifier les responsabilités des acteurs et d’améliorer la coordination interinstitutionnelle. Cette organisation vise à assurer une meilleure articulation entre les structures en charge de la planification, des finances publiques et de la mise en œuvre des actions climatiques, tout en renforçant le rôle de coordination au niveau national.

Par ailleurs, cette phase a permis de mettre en évidence les contraintes institutionnelles et techniques, notamment en matière de coordination, de disponibilité des données et de capacités humaines. En réponse à ces défis, des actions de renforcement des capacités ont été identifiées. Il s’agit entre autres : (i) le renforcement de la Gouvernance et du dispositif institutionnels ; (ii) le renforcement de l’implication du Ministère des Finances ; (iii) le développement et déploiement d’une application informatique de suivi du financement du changement climatique ; et (iv) Organisation de sessions de formation aux cadres sectoriels et experts nationaux de tous les secteurs clés et l’organisation des voyages d’études et des programmes d’échange entre pairs.

Une planification des actions à travers une feuille de route (Annexe III) a été élaborée également, définissant les priorités, les étapes de mise en œuvre et les mécanismes d’accompagnement. L’ensemble de ces éléments contribue à structurer un cadre institutionnel cohérent, indispensable à la mise en place d’un système de suivi du financement climatique fonctionnel.

Aussi, suivant les directives du guide, notamment la phase II et ses étapes (7 à 9), des paramètres de suivi ont été définis afin de permettre une classification cohérente des financements climatiques selon leur nature, leur origine et leur finalité. Cette structuration facilite l'identification des flux financiers et leur alignement avec les objectifs nationaux en matière d'atténuation et d'adaptation.

En plus, une définition nationale du financement climatique a été arrêtée et validée. Il s'agit :

**« Ensemble des ressources monétaires pour aider le pays à mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de la CCNUCC et des accords relatifs au climat aux fins de réaliser des actions d'adaptation et d'atténuation conformément aux orientations nationales et de la CDN. Il comprend le financement domestique et international fourni pour des projets liés au changement climatique et dans les secteurs sensibles climat retenus par les autorités nationales. Il s'agira de toutes les ressources qui financent le coût de la transition du Niger vers une société à faibles émissions de carbone et résilientes au changement climatique notamment, celles des ressources financières destinées à réduire les émissions, et à réduire la vulnérabilité, maintenir et accroître la résilience des systèmes humains et écologiques face aux impacts négatifs du changement climatique ainsi que le renforcement des capacités et la technologie en matière de changement climatique »**

Parallèlement, un dispositif technique de collecte et de gestion des données a été envisagé, reposant sur l'intégration des systèmes existants, notamment les outils de gestion des finances publiques. L'organisation du circuit de l'information, depuis la collecte des données jusqu'à leur consolidation et leur analyse, constitue un élément central de cette phase.

L'amélioration de la traçabilité des financements passe également par l'intégration du changement climatique dans les nomenclatures budgétaires et les systèmes d'information, ainsi que par la digitalisation des processus de collecte et de traitement des données. Ces éléments contribuent à renforcer la fiabilité, la cohérence et l'exhaustivité des informations produites. A l'état actuelle, ces questions sont prises en charge par le Ministère de l'Economie et de Finance depuis 2024 à travers le processus de Marquage Budgétaire Sensible au Climat (MBSC) à travers l'appui du Fonds Monétaire International (FMI).

Enfin, un ensemble d'indicateurs de suivi ont été proposés afin de structurer l'analyse des flux financiers et d'assurer leur suivi dans le temps.

# **PARTIE II : CARTOGRAPHIE DES CADRES STRATEGIQUES CLIMATIQUES**

Face aux défis du développement durable en général et climatiques en particulier, le Niger a élaboré plusieurs documents de référence, notamment la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), la Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPACVC), le Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), le Plan National d'Adaptation (PNA) et la Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A).

L'ensemble des cadres stratégiques nationaux relatifs au climat, à l'environnement et au développement durable s'inscrit dans une architecture cohérente de gouvernance climatique au Niger. La SNPACVC constitue le cadre d'orientation global pour l'adaptation aux changements climatiques, tandis que le PNA en opérationnalise les priorités à travers la planification sectorielle et territoriale. La SNBC qui structure la trajectoire de développement sobre en carbone à long terme opérationnalisée par les CDN qui traduisent les engagements internationaux du pays en objectifs nationaux mesurables. En outre, le CS-GDT et la SPN2A renforcent la résilience des systèmes productifs et des écosystèmes, en assurant l'intégration des enjeux climatiques dans la gestion durable des terres et la sécurité alimentaire.

Ces instruments forment un dispositif stratégique (Figure) intégré, articulant adaptation, atténuation et développement durable autour d'une gouvernance coordonnée, multisectorielle et alignée sur les priorités nationales de résilience et de transition climatique.

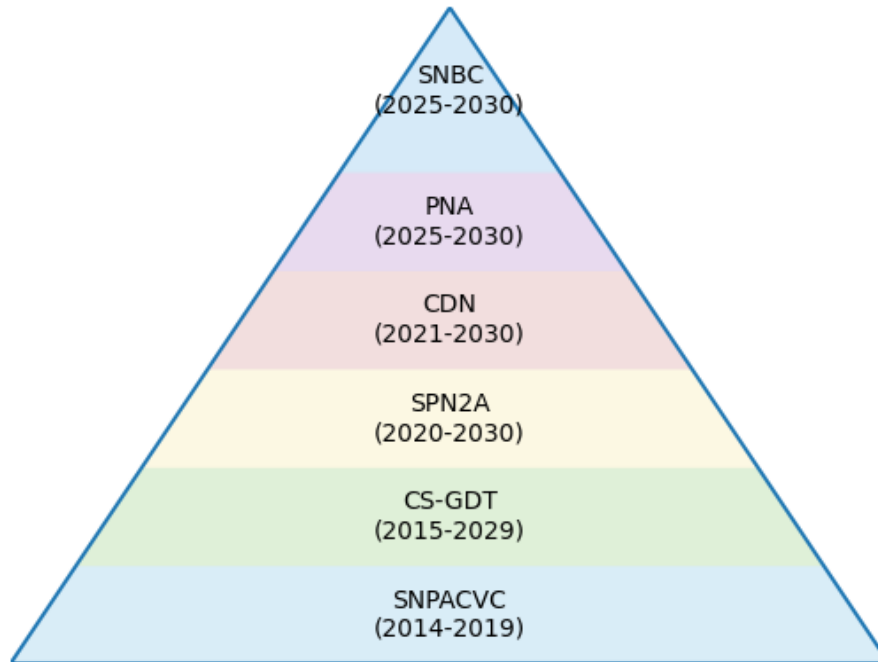


Figure 1 : Architecture des cadres stratégiques climatiques du Niger

### 2.1. Stratégie Nationale Bas Carbone

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) du Niger constitue le cadre stratégique national de long terme orientant la transition du pays vers une économie sobre en carbone et résiliente aux changements climatiques à l'horizon 2050. Elle définit les trajectoires de transformation nécessaires pour atteindre la neutralité carbone tout en conciliant réduction progressive des émissions de GES, développement économique inclusif et amélioration des conditions de vie des populations. En ce sens, la SNBC vise à inscrire durablement le développement national dans une dynamique de croissance verte, fondée sur l'utilisation efficace des ressources naturelles, l'innovation technologique et la modernisation des systèmes productifs.

Cette stratégie s'inscrit dans la continuité des engagements climatiques internationaux du Niger pris dans le cadre de l'AP sous l'égide de la CCNUCC, et prolonge les ambitions définies dans la CDN, qui fixe des objectifs de réduction des émissions à moyen terme à l'horizon 2030. À ce titre, la SNBC constitue le prolongement structurel et prospectif de la CDN en établissant une vision de transformation à long terme, permettant d'aligner progressivement les politiques sectorielles, les investissements publics et privés ainsi que les choix de développement sur une trajectoire compatible avec la neutralité carbone.

La vision portée par le Niger à travers la SNBC consiste à « faire du développement bas carbone un levier de transformation économique et sociale du Niger à l'horizon 2050 ». Cette orientation traduit une approche dans laquelle l'action climatique n'est pas perçue comme une contrainte au développement, mais comme une opportunité de diversification économique, de création d'emplois durables et de renforcement de la résilience nationale face aux chocs environnementaux et énergétiques.

Dans cette perspective, l'objectif global de la SNBC est de contribuer à la réduction d'au moins 96 % des émissions nationales de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport au scénario sans mesures. L'atteinte de cet objectif implique des transformations structurelles profondes reposant à la fois sur des solutions technologiques, des réformes institutionnelles et des mécanismes économiques favorisant la transition vers des modes de production et de consommation durables. Elle nécessite notamment une décarbonation progressive des secteurs clés de l'économie nationale, incluant l'énergie, l'agriculture, l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF), les Procédés Industriels et l'Utilisation des Produits (PIUP), ainsi que la gestion des déchets. De manière spécifique, la SNBC vise un objectif spécifique de réduction d'au moins 50 % des émissions sectorielles à l'horizon 2050 par rapport à leurs trajectoires sans mesures, traduisant une ambition de transformation progressive mais systémique des secteurs émetteurs.

## **2.2. Contribution Déterminée au niveau National**

Adoptée en 2021, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée du Niger constitue le principal cadre de planification climatique nationale aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris, instrument de mise en œuvre de la CCNUCC. Elle traduit l'engagement du Niger à contribuer à l'effort mondial de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) tout en poursuivant ses priorités nationales de développement, caractérisées notamment par des besoins en accès à l'énergie, en sécurité alimentaire et nutritionnelle et en résilience des populations face aux chocs climatiques.

La CDN révisée s'inscrit dans une trajectoire de développement sobre en carbone et résiliente aux changements climatiques, visant à contribuer à la limitation du réchauffement climatique mondial bien en dessous de 2°C, avec une ambition de 1,5°C à l'horizon 2050. Elle adopte une approche intégrée fondée sur la complémentarité entre atténuation et adaptation, reconnaissant que, pour un pays sahélien fortement vulnérable, la gestion des impacts climatiques constitue simultanément une condition préalable et un levier du développement durable.

Les engagements d'atténuation ciblent prioritairement les secteurs présentant à la fois un potentiel de réduction des émissions et un fort effet structurant sur la transformation économique nationale, notamment le secteur de l'énergie et le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT).

À l'horizon 2030, la CDN fixe deux (02) objectifs quantitatifs majeurs :

- une réduction de 45 % des émissions du secteur de l'énergie par rapport au scénario de référence (BAU) ;
- une réduction de 22,75 % des émissions du secteur AFAT.

### 2.3. Plan National d'Adaptation

Le Plan National d'Adaptation (PNA) du Niger constitue un cadre stratégique de référence pour renforcer la résilience du pays face aux impacts croissants des changements climatiques et pour intégrer de manière systématique l'adaptation dans les politiques publiques et les trajectoires de développement. Il s'inscrit dans la mise en œuvre des engagements pris par le Niger au titre de l'AP sous l'égide de la CCNUCC, en reconnaissant que l'adaptation représente une priorité nationale compte tenu de la forte vulnérabilité des systèmes socioéconomiques et écologiques aux aléas climatiques.

À travers son PNA, le Niger porte la vision suivante : « À l'horizon 2035, le Niger ambitionne de bâtir une société climato-résiliente, inclusive et prospère, capable de transformer les défis climatiques en leviers de développement durable ». Cette vision traduit une évolution vers une approche anticipative de la gestion des risques climatiques, visant non seulement à réduire les impacts négatifs du changement climatique, mais également à faire de l'adaptation un moteur de transformation économique et sociale. Elle implique une réduction progressive des risques climatiques pesant sur les communautés, les systèmes productifs et les écosystèmes, grâce à l'intégration systématique des considérations d'adaptation dans les politiques sectorielles, les stratégies nationales et la planification territoriale. Elle contribue également au renforcement de la souveraineté nationale, à la consolidation de la cohésion sociale et à la promotion d'une stabilité durable dans un contexte marqué par des pressions climatiques et socioéconomiques accrues.

Dans cette perspective, l'objectif global du PNA est de contribuer au développement durable du Niger par la réduction des impacts négatifs des changements climatiques sur les populations, les ressources naturelles et les secteurs productifs. Plus spécifiquement, le PNA vise à réduire la vulnérabilité face à un climat changeant en renforçant les capacités d'adaptation et la résilience des populations ainsi que des écosystèmes naturels, tout en facilitant l'intégration effective de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, programmes et actions de développement. Cette intégration concerne en particulier les processus nationaux et locaux de planification, de programmation et de budgétisation (MBSC<sup>1</sup>), afin de garantir que les investissements publics prennent systématiquement en compte les risques climatiques et les besoins d'adaptation.

**Le coût de la mise en œuvre du PNA actualisé pour le Plan d'Actions 2025-2030 est estimé à 8 473,3 milliards de francs CFA soit environ 15 029,18 millions USD, reflétant l'ampleur des investissements nécessaires pour renforcer la résilience structurelle du pays face aux risques climatiques. Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres**

Prenant acte de la dégradation préoccupante du milieu physique et de ses répercussions sur les systèmes productifs et les moyens d'existence des populations, le Niger s'est doté en 2014 d'un Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT), conçu comme l'instrument de référence pour coordonner et orienter les interventions nationales en

---

<sup>1</sup> Marquage Budgétaire Sensible au Climat engagé en mai 2024

matière de restauration des terres et de gestion durable des ressources naturelles. Ce cadre répond aux défis structurels liés à la désertification, à la dégradation des terres et à la variabilité climatique, qui constituent des contraintes majeures au développement économique et à la sécurité alimentaire dans un contexte sahélien fortement exposé aux aléas environnementaux.

Le CS-GDT vise l'établissement d'un partenariat dynamique entre les acteurs institutionnels, techniques, financiers et communautaires, soutenu par la mobilisation d'investissements adéquats et durables permettant l'amplification des initiatives de gestion durable des terres. Cette dynamique doit contribuer à la restauration des terres dégradées et à une gestion améliorée des bases productives des écosystèmes ainsi que de leurs ressources naturelles, condition essentielle pour renforcer la résilience écologique et socioéconomique du pays.

Dans cette perspective, le CS-GDT poursuit comme objectif global de prioriser, planifier et orienter la mise en œuvre des investissements actuels et futurs en matière de gestion durable des terres, tant par le secteur public que privé, en assurant une participation effective des acteurs à tous les niveaux. Il vise ainsi à instaurer une approche programmatique cohérente permettant d'optimiser l'allocation des ressources et d'améliorer l'efficacité des interventions en milieu rural.

Les objectifs spécifiques s'articulent autour (i) de la création d'un cadre structuré de mobilisation des ressources financières dédiées à la gestion durable des terres ; (ii) de la préservation durable des bases productives de l'agriculture, notamment l'eau, les sols, la végétation et la faune, à travers une gestion intégrée des écosystèmes ; (iii) de l'accroissement des productions forestières ; (iv) du renforcement des capacités des différents acteurs institutionnels et communautaires, ainsi que (v) de la mise en place d'un système performant de suivi-évaluation appuyé par une base de données nationale dédiée. Ce dispositif vise à mesurer les impacts des interventions, à capitaliser les expériences et à diffuser l'information stratégique afin de favoriser l'extension des pratiques de gestion durable des terres à l'échelle nationale, régionale et sous-régionale.

La mise en œuvre de ce plan sur la période 2015 à 2029 a été évaluée 1 420,87 milliards de francs CFA soit environ 2 520,48 millions USD.

#### **2.4. Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Changements et Variabilité Climatiques**

Dans un contexte sahélien marqué par une forte variabilité climatique et une exposition accrue aux aléas environnementaux, les impacts des changements climatiques constituent au Niger des contraintes majeures pour les secteurs clés du développement socioéconomique, notamment l'agriculture, l'élevage, les ressources en eau, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations rurales. Face à ces défis structurels, la mise en place d'un cadre stratégique national dédié à la gestion des changements et de la variabilité climatiques s'est imposée comme une nécessité pour orienter les politiques publiques vers un développement durable et résilient. C'est dans cette perspective que

depuis 2014 le Niger s'est doté d'une SNPACVC, intégrant progressivement les thématiques émergentes liées à la réduction des risques de catastrophes naturelles ainsi qu'à l'opérationnalisation de la Politique Nationale en matière de Changements Climatiques.

La SNPACVC constitue ainsi l'un des premiers instruments structurants de l'action climatique nationale, posant les bases d'une réponse coordonnée aux enjeux d'adaptation et d'atténuation dans un contexte de vulnérabilité élevée. Elle s'inscrit dans la dynamique des engagements internationaux du Niger pris sous l'égide de la CCNUCC, tout en répondant aux priorités nationales de réduction de la pauvreté, de gestion durable des ressources naturelles et de renforcement de la résilience des communautés.

L'objectif général de la stratégie est de contribuer à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques à travers une approche intégrée combinant adaptation, atténuation et renforcement des capacités institutionnelles et techniques.

La stratégie repose sur une architecture d'intervention articulée autour de quatre axes complémentaires visant, d'une part, le renforcement de la résilience des communautés et des secteurs productifs face aux risques climatiques, d'autre part l'amélioration de la séquestration du carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en accordant une importance centrale au développement des capacités à tous les niveaux de gouvernance. Cette structuration traduit une approche intégrée reconnaissant l'interdépendance entre adaptation, atténuation et gouvernance climatique comme conditions essentielles pour une action climatique efficace et durable.

Ce cadre stratégique a ainsi contribué à structurer les premières interventions climatiques du pays et a servi de fondement à l'élaboration des instruments plus récents tels que la CDN, le PNA et la SNBC, participant progressivement à la construction d'une architecture nationale cohérente de gouvernance climatique.

## **2.5. Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole**

Face à la dégradation progressive des sols, des couverts végétaux et des parcours pastoraux, le Gouvernement du Niger a engagé en 2020 l'élaboration de la SPN2A, conçue comme le cadre national d'harmonisation et de programmation des actions d'adaptation dans le secteur AFAT, en cohérence avec les engagements pris dans le cadre de la CCNUCC.

L'objectif global de la SPN2A est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de changements climatiques, à travers le renforcement de la résilience des populations rurales face aux événements climatiques extrêmes et l'adaptation progressive des systèmes de production aux évolutions environnementales. Sa mise en œuvre repose sur une approche intégrée combinant (i) la gestion durable des agroécosystèmes ; (ii) le développement de systèmes agro-sylvo-pastoraux intelligents face au climat ; (iii) le renforcement des fonctions d'appui à la transition agricole ; (iv) la promotion de chaînes de valeur résilientes ; (v) l'amélioration de la capacité des producteurs à faire face aux chocs climatiques, économiques et écologiques, ainsi que (vi) l'intégration

de l'adaptation climatique dans la planification du secteur AFAT.

Le coût de mise en œuvre de la SPN2A pour la période 2020-2030 est de 8 181 milliards de francs CFA soit environ 14 510,72 millions USD.

# PARTIE III : METHODOLOGIE DE TRAVAIL

## 3.1. Approche générale

L'évaluation ex-ante des besoins en finance climat a été conduite selon une approche analytique structurée basé sur les Politiques Actions et Mesures (Cf : Annexe IV) identifiées dans les cadres climatiques nationaux. Elle vise à estimer, de manière prospective, les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des objectifs nationaux définis dans les cadres stratégiques climatiques. Elle s'appuie sur une approche méthodologique structurée, inspirée des étapes 10 à 13 du guide ICAT relatif à la finance climatique. Cette approche repose sur une séquence cohérente d'étapes, allant de la définition des paramètres d'analyse à la validation des résultats. Elle vise à garantir la transparence, la cohérence et la robustesse des estimations, tout en assurant leur alignement avec les exigences de reporting international (CDN, BTR). Les étapes clés comprennent : (i) la définition des paramètres d'évaluation ; (ii) l'estimation des besoins sur la base de ces paramètres ; (iii) l'analyse et l'agrégation des besoins en financement climatique ; et (iv) la vérification et la validation des résultats.

### 3.1.1. Définition des paramètres d'évaluation

Cette étape a consisté à établir le cadre analytique de l'évaluation, en cohérence avec les orientations du guide ICAT sur la transparence climatique. Les paramètres clés définis dans le cadre de cette évaluation sont :

**Champ d'analyse et périmètre sectoriel** : le champ d'analyse couvre l'ensemble des actions climatiques, incluant : (i) l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) ; (ii) l'adaptation aux effets du changement climatique ; et (iii) les actions transversales, notamment le renforcement des capacités et le transfert de technologies. Le périmètre sectoriel est défini sur la base des priorités nationales en matière de climat, telles qu'identifiées dans les principaux documents stratégiques. Les secteurs retenus comprennent : (i) Agriculture ; (ii) Élevage ; (iii) Foresterie et autres Affectations des Terres (FAT) ; (iv) Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT) ; (v) Énergie ; (vi) Ressources en eau ; (vii) Transports ; (viii) Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP) ; (ix) Santé ; et (x) Déchets (Tableau 1). La ventilation en secteurs et sous-secteurs est adaptée aux réalités économiques, sociales et écologiques du Niger. Elle permet de refléter à la fois les vulnérabilités spécifiques, les principales sources d'émissions de GES ainsi que les leviers de résilience et de transition bas-carbone.

**Niveau d'évaluation et unité d'analyse** : l'évaluation repose sur une approche par Politique, Actions et Mesures (Cf : Annexe IV), en cohérence avec les modalités de planification et de mise en œuvre des politiques publiques au Niger. Cette approche permet : (i) d'agréger les

besoins à partir des PAM existantes ou projetées ; (ii) d'assurer la traçabilité des coûts à l'échelle opérationnelle ; (iii) de faciliter l'alignement avec les cadres climatiques nationaux.

**Structure des coûts :** les coûts pris en compte sont structurés en deux (02) grandes catégories à savoir (i) les coûts d'investissement (CAPEX) liés à la mise en place des infrastructures, équipements et systèmes ; et (ii) les coûts d'exploitation et de maintenance (OPEX) relatifs aux dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des interventions. Cette distinction permet d'assurer une lecture complète des besoins financiers sur le cycle de vie des projets, conformément aux standards d'analyse économique des investissements climatiques.

**Horizon temporel et période d'analyse :** la période d'analyse retenue est 2025–2035, couvrant l'horizon de mise en œuvre des principaux cadres stratégiques nationaux. Ce choix permet d'intégrer les besoins à court, moyen et long terme.

**Hypothèses de base :** l'évaluation repose sur un ensemble d'hypothèses structurantes, notamment : (i) année de référence : 2025 ; (ii) taux de change (563,79 FCFA pour 1 USD au 10 décembre 2025) ; (iii) périmètre d'analyse (secteurs vulnérables et émetteurs de GES) ; et (iv) prise en compte des volets adaptation et atténuation.

Le choix de ces paramètres repose sur des critères de pertinence analytique, de disponibilité des données et de cohérence avec les cadres nationaux climatiques. Les estimations s'appuient prioritairement sur des sources nationales, complétées le cas échéant par des référentiels de coûts existants, conformément aux principes de transparence et de traçabilité du guide ICAT.

**Tableau 1: Structure des secteurs et sous -secteurs retenus pour l'évaluation ex-ante**

Secteurs	Sous-secteurs	Lien avec le cadre GIEC
Agriculture	Productions végétales pluviales et irriguées (riz, céréales, cultures de rente), gestion des sols agricoles, sécurité alimentaire, élevage pastoral et agro-pastoral, gestion des parcours, santé animale (Ruminants et monogastriques, gestion des déjections animales, alimentation animale	AFOLU-agriculture, élevage
Foresterie	Forêts naturelles et plantées, agroforesterie, restauration des terres, RNA, carbone des sols	AFOLU-Forêts et Autres Terres
Énergie	Production d'électricité, énergies renouvelables, efficacité énergétique, biomasse-énergie	Énergie

Secteurs	Sous-secteurs	Lien avec le cadre GIEC
Ressources en eau	Gestion intégrée des ressources en eau, infrastructures hydrauliques, accès à l'eau, gestion de l'eau agricole, barrages, irrigation, services d'eau potable	Transversal (lié à Énergie et AFAT)
Transports	Transport routier, ferroviaire, fluvial, parc de véhicules	Énergie-Transports
Industrie	Industries manufacturières, procédés industriels, construction	Procédés industriels et utilisation des produits (IPPU)
Santé	Infrastructures sanitaires, services de santé, gestion des déchets médicaux	Transversal (Énergie / Déchets)
Déchets	Déchets solides municipaux, déchets agricoles, déchets médicaux, eaux usées	Déchets

### 3.1.2. Estimation des besoins

Sur la base des paramètres préalablement définis, l'estimation des besoins en financement climatique (adaptation et atténuation) s'est reposée sur une approche structurée, systématique et reproductible, conforme aux recommandations du guide ICAT en matière de transparence.

Cette étape s'articule autour de trois (03) composantes principales :

- l'identification des PAM prioritaires, issues du cadre de développement socioéconomique à savoir le Programme pour la Refondation de la République (PRR) ainsi que des cadres stratégiques climatique nationaux (politiques et stratégies sectorielles) y compris la CDN3.0 qui fera l'objet d'une évaluation spécifique (Cf : livrable 2.2) ;
- la détermination des coûts unitaires, fondée sur des sources multiples, incluant les bases de données existantes, les études techniques disponibles ainsi que les référentiels nationaux de coûts, afin d'assurer la robustesse et la contextualisation des estimations ;
- l'identification et la quantification des volumes d'intervention, exprimée en unités physiques pertinentes (superficies, nombre d'unités, etc.), en cohérence avec les objectifs sectoriels et les cibles nationales.

Ainsi, pour le volet atténuation, l'estimation des besoins s'est appuyée principalement sur l'outil GACMO (Greenhouse Gas Abatement Cost Model). Cet outil permet une évaluation intégrée des options d'atténuation en combinant : (i) les coûts d'investissement (CAPEX) ; (ii) les coûts d'exploitation et de maintenance (OPEX) ; (iii) ainsi que les potentiels de réduction

des émissions de GES. Cette approche permet d'assurer une cohérence entre les besoins financiers estimés et les impacts attendus en matière d'atténuation.

Par ailleurs, pour certaines mesures spécifiques, notamment dans le domaine de la gestion durable des terres, l'évaluation des besoins repose sur une approche basée sur des référentiels nationaux de coûts unitaires à l'hectare. Ces coûts sont appliqués aux techniques de Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols (CES/DRS), permettant de dériver les coûts totaux en fonction des superficies ciblées et des pratiques retenues.

En plus, pour le volet adaptation, l'évaluation des besoins s'est basée sur une approche ex-ante, programmatique et prospective. Cette approche consiste à agréger les besoins financiers associés aux interventions identifiées, qu'elles soient (i) en cours de mise en œuvre et (ii) planifiées à court et moyen termes. Elle s'appuie sur : les documents de programmation sectorielle ainsi que les priorités nationales d'adaptation.

La combinaison de ces deux (02) approches a permis d'obtenir une estimation globale, cohérente et intégrée des besoins en financement climatique tout en assurant la prise en compte des dimensions stratégiques (alignement avec les politiques nationales), des dimensions sectorielles (spécificités des interventions), et des dimensions opérationnelles (coûts réels de mise en œuvre).

### 3.1.3. Analyse et agrégation des besoins en financement climatiques

Cette étape a consisté à analyser, organiser et structurer les besoins en financement climatique précédemment estimés, afin de les rendre pleinement exploitables pour la planification stratégique et la mobilisation des ressources financières. L'analyse s'est reposée sur une agrégation multidimensionnelle des coûts, permettant une lecture fine et cohérente des besoins, selon plusieurs axes complémentaires :

- par secteur : afin d'identifier les domaines prioritaires d'intervention (énergie, agriculture, élevage, foresterie, etc.) et de faciliter l'allocation sectorielle des ressources ;
- par type de mesure : en distinguant les interventions d'atténuation, d'adaptation, ainsi que les mesures à co-bénéfices, afin de refléter la nature des actions entreprises ;
- par volet climatique (adaptation / atténuation) : pour assurer la cohérence avec les exigences de reporting des CDN et des BTR, notamment en matière de suivi des financements climatiques ;
- Par impact climatique : (i) réduction des émissions de GES pour les mesures d'atténuation, permettant d'établir des liens avec les indicateurs de performance (ex. coût par tonne de CO<sub>2</sub> évitée) ; et (ii) renforcement de la résilience pour les mesures d'adaptation, en lien avec les priorités nationales et les vulnérabilités identifiées.

#### 3.1.4. Vérification et validation des résultats

Conformément aux principes de transparence, une phase de vérification et de validation des estimations des besoins en financement climatique est systématiquement mise en œuvre. Cette étape a permis de garantir la robustesse méthodologique, la fiabilité des résultats et leur crédibilité vis-à-vis des parties prenantes nationales et internationales.

Ainsi, une revue technique interne est réalisée par les experts afin de s'assurer de la qualité des estimations produites. Cette revue porte notamment sur la vérification des hypothèses retenues, la cohérence des calculs ainsi que l'application correcte des paramètres méthodologiques définis en amont. Des contrôles de cohérence sont effectués à chaque niveau du processus, incluant l'examen de la qualité des données utilisées, la conformité aux référentiels nationaux et l'absence de double comptage entre les différentes mesures ou secteurs. Ensuite, un processus de validation technique est conduit à travers des réunions avec les experts techniques.

Par ailleurs, la vérification technique indépendante est assurée par l'équipe du Citepa, qui apporte une expertise externe dans l'examen des méthodes, des hypothèses et des résultats.

Enfin, les résultats consolidés ont fait l'objet d'une validation finale lors d'un atelier national, réunissant l'ensemble des parties concernées, notamment les Ministères en charge l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Économie et des Finances, de l'Énergie, etc. Cet atelier a permis de partager les résultats, de recueillir les observations et d'obtenir un consensus avant l'intégration définitive des estimations dans le rapport final.

# PARTIE IV : RESULTATS D’EVALUATION DES BESOINS DE FINANCEMENTS

## 4.1. Vue d’ensemble des besoins financiers

L’analyse des besoins en financement climatique sur la période 2025-2035 met en évidence un volume global estimé à 26 561,69 millions USD. Cette enveloppe financière reflète l’ampleur des efforts requis pour soutenir la mise en œuvre des PAM identifiées (cf. annexe IV présentant la liste des PAMs). La répartition de ces besoins révèle une forte concentration dans certains secteurs clés, traduisant à la fois les priorités nationales en matière de développement et les exigences de transition climatique.

L’analyse montre également une prédominance des investissements orientés vers l’adaptation des secteurs comme les Transports, la Foresterie, l’Agriculture, la Santé publique, les Zones humides, les Ressources en eau traduisant une priorisation stratégique des interventions face aux impacts du changement climatique.

## 4.2. Analyse par secteur

L’analyse a concerné les secteurs suivants :

- Energie ;
- Transport ;
- Gouvernance ;
- Déchets ;
- Agriculture ;
- Elevage ;
- Foresterie ;
- Santé publique ;
- Zones humides ;
- Ressources en Eau ;
- Industrie.

Les résultats montrent que dans le secteur des Transports, il faut un volume d’investissement de l’ordre de 8 480,81 millions USD (4 781,40 milliards de FCFA) pour la mise en œuvre des PAM identifiées, soit 31,9 % des besoins totaux. Ce volume inclut les besoins en financement des infrastructures résilientes au climat du fait de sa forte vulnérabilité face aux phénomènes climatiques extrêmes tels que les fortes pluies, les vagues de chaleur et les vents violents.

En ce qui concerne le secteur de l'énergie, les PAM identifiées nécessitent un volume d'investissements évalué à 6 180,25 millions USD (3 484,36 milliards de FCFA) soit 23,3 % des besoins totaux. Cette situation s'explique par les coûts élevés associés aux infrastructures énergétiques, notamment le développement des systèmes solaires hors réseau, des lampadaires solaires, du réseau électrique et des centrales photovoltaïques connectées au réseau. Ces investissements traduisent une volonté stratégique de transformation du système énergétique, axée sur la décarbonation et l'amélioration de l'accès à l'électricité.

Le secteur de la Foresterie affichant un volume estimé à 5 450,30 millions USD (3 072,83 milliards de FCFA) soit 20,5 % des besoins, occupe également une place stratégique pour lutter contre la Désertification, la Dégradation des Terres et la Sécheresse (DDTS). Les investissements dans ce secteur ciblent principalement la restauration des terres dégradées, les plantations à usages multiples et la Régénération Naturelle Assistée (RNA), contribuant ainsi à la séquestration du carbone et à l'adaptation des écosystèmes.

Le secteur de l'Agriculture/Elevage, moteur du développement socio-économique représente une composante importante des besoins financiers, avec 3 337,70 millions USD (1 881,76 milliards de FCFA), soit 12,5 %. Les investissements dans ce secteur sont principalement orientés vers l'amélioration des pratiques agricoles et pastorales, notamment à travers la valorisation des résidus agricoles, l'utilisation de compléments alimentaires et la production de fourrage. Ces mesures visent à renforcer la résilience des systèmes de production face aux aléas climatiques, tout en contribuant indirectement à la réduction des émissions.

Dans le secteur de Ressources en Eau, les besoins de financements sont estimés à 2 444,45 millions USD (1 378,16 milliards de FCFA) soit 9,2 %. Ces besoins traduisent les investissements dans les PAM pour faire face aux défis liés à la disponibilité, à la gestion et à la valorisation durable de l'eau. En effet, Les PAM prioritaires s'articulent autour d'une approche combinant l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le renforcement de la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que la maîtrise des ressources hydriques. A cela s'ajoutent des investissements structurants tels que la construction de réservoirs de stockage à usages multiples, la réalisation d'ouvrages hydrauliques modernes (points d'eau, systèmes AEP, digues de protection, seuils de rétention) et les travaux de traitement des koris, contribuant à sécuriser l'accès à l'eau et à réduire les risques d'inondation.

Dans le secteur de la gouvernance, les besoins de financement sont estimés à 422,43 millions USD (238,16 milliards de FCFA), soit 1,6 %. Cet investissement témoigne de la nécessité de renforcer les cadres institutionnels et les mécanismes de coordination pour soutenir efficacement les efforts d'adaptation.

Dans le secteur des Zones humides, les besoins de financement sont estimés à 130 millions USD, traduisant la nécessité de préserver et de renforcer la résilience de ces écosystèmes essentiels, fortement vulnérable aux effets du changement climatique et aux pressions anthropiques. Les mesures envisagées visent principalement la restauration et la gestion durable de ces espaces.

Dans le secteur de Santé publique, les besoins de financement sont estimés à 50 millions USD à travers la mise en œuvre des PAM visant à améliorer la prévention, la surveillance et la gestion des maladies sensibles au climat tout en incluant le renforcement des infrastructures sanitaires, l'amélioration de l'accès aux services de santé ainsi que le développement des capacités des personnels pour faire face aux risques climatiques émergents.

Dans le secteur de l'Industrie, les besoins de financement sont estimés à 36,05 millions USD reflétant la nécessité de renforcer le cadre réglementaire et opérationnel pour une gestion efficace des émissions issues du secteur. Les mesures prioritaires incluent notamment l'adoption de textes réglementaires visant à encadrer l'utilisation, le contrôle et la réduction des émissions associées.

Dans le secteur des Déchets, les besoins sont estimés à 29,70 millions USD. Ces besoins traduisent un effort pour structurer une gestion plus moderne et résiliente face aux enjeux environnementaux et sanitaires. Les mesures proposées reposent essentiellement sur le développement d'infrastructures adaptées et la valorisation des déchets, à travers la mise en place de centres d'enfouissement technique, de biodigesteurs et d'unités de compostage des déchets solides municipaux. Elles intègrent également le recyclage des déchets plastiques, dans une logique d'économie circulaire, ainsi que l'installation des incinérateurs pour les déchets d'activités de soins de santé, afin de limiter les risques sanitaires.

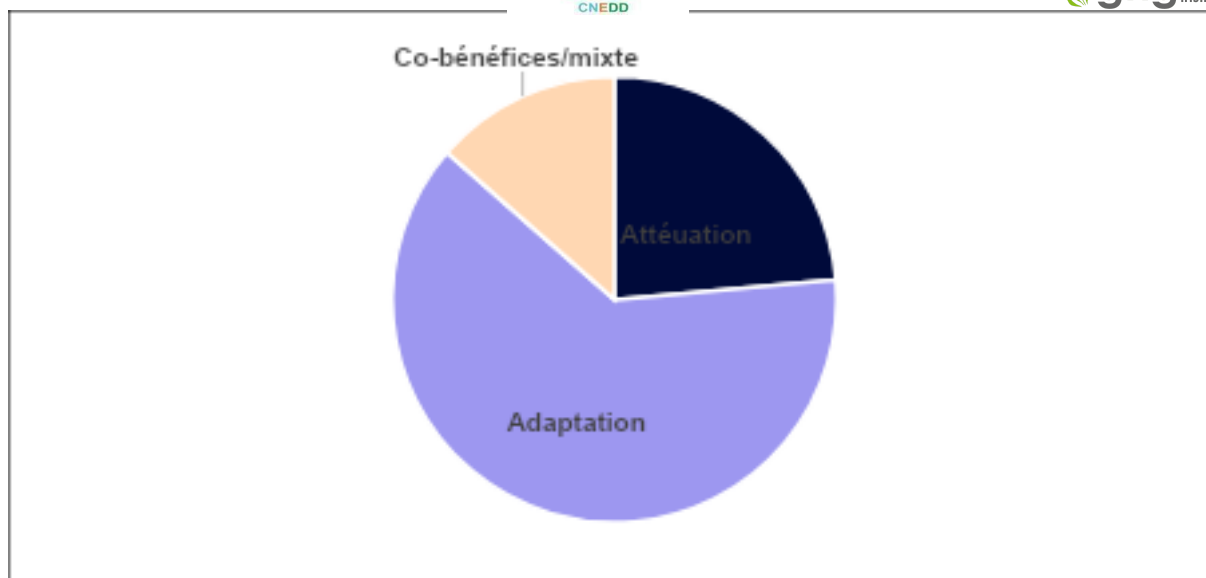
Le Tableau ci-après présente la répartition des besoins par secteur.

**Tableau 2 : Répartition des besoins par secteur**

Secteurs	Total (M USD)	Part du total
Énergie	6 180,25	23,3%
Transport	8 480,81	31,9%
Gouvernance	422,43	1,6%
Déchets	29,70	0,1%
Agriculture	3 337,70	12,6%
Foresterie	5 450,30	20,5%
Santé publique	50,00	0,2%
Zones humides	130,00	0,5%
Ressource en Eau	2 444,45	9,2%
Industrie	36,05	0,1%
<b>Total quantifié</b>	<b>26 561,69</b>	<b>100,0%</b>

#### 4.3. Analyse par type de mesures climatiques

L'analyse des besoins en financement selon le type de mesures climatiques met en évidence une nette prédominance des investissements orientés vers l'adaptation. En effet, les besoins en matière d'adaptation sont estimés à 16 691,31 millions USD soit 62,8 % des besoins totaux. Les besoins en atténuation se chiffrent à 6 266,81 millions USD (23,6 %) tandis que le montant de mise en œuvre des actions à co-bénéfiques/mixtes (combinant adaptation et atténuation) est évalué à 3 603,57 millions USD soit 13,6 % des besoins totaux (Figure 2).



**Figure 2 : Répartition (en %) des besoins en financement climatiques**

Dans le domaine de l'adaptation, les besoins sont portés par les secteurs les plus vulnérables à savoir Transports, Zones Humides, Agriculture, Santé publique, Ressources en Eau et Foresterie.

En effet, les besoins en adaptation du secteur des transports sont évalués 8 460 millions USD soit 50,69 %. Cette prédominance indique l'importance accordée à la résilience des infrastructures de transport en raison de leur forte vulnérabilité face aux aléas climatiques et de leur rôle central dans le développement économique et la mobilité.

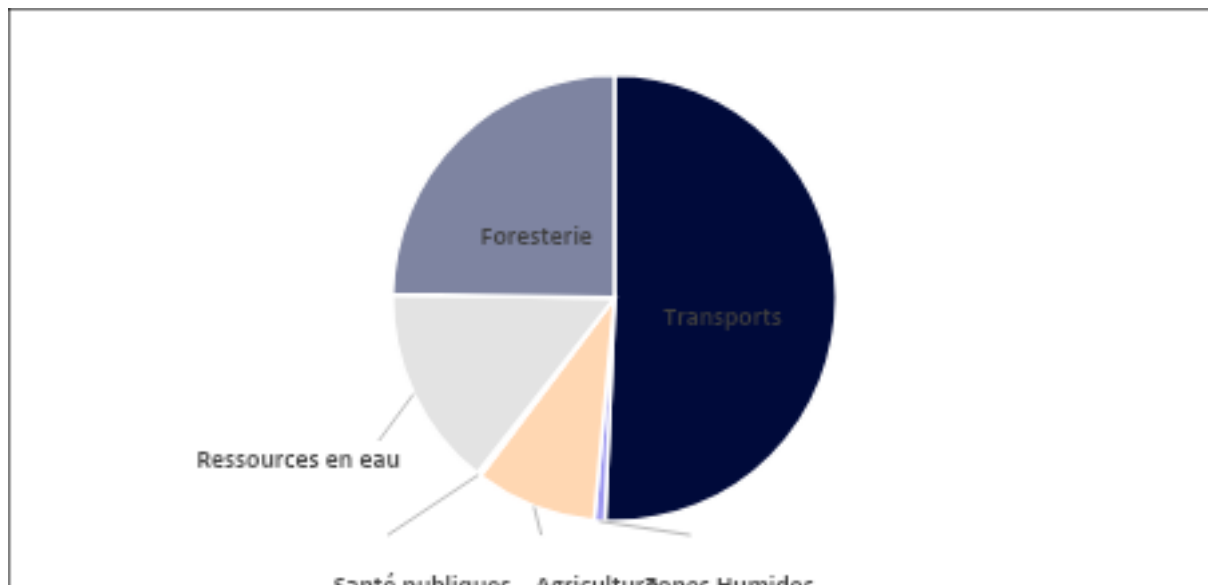
Le secteur de la foresterie et celui des ressources en eau présentent des besoins respectifs de 4 127,31 millions USD (24,73 %) et 2 444,45 millions USD (14,65 %). Ces niveaux de financement traduisent l'importance accordée par le pays à la gestion durable des ressources naturelles, considérées comme un levier essentiel de l'adaptation aux changements climatiques. En effet, ces secteurs jouent un rôle déterminant dans la régulation du climat, la sécurisation des ressources en eau et la préservation des écosystèmes, contribuant ainsi au renforcement de la résilience environnementale et socioéconomique.

Le secteur agricole (agriculture/élevage), avec un besoin évalué à 1 479,56 millions USD (8,86 %), occupe une position intermédiaire dans la répartition globale des besoins en matière d'adaptation. Bien qu'il constitue un pilier essentiel pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, son niveau de financement demeure nettement inférieur à celui des secteurs dominants. Cette situation est probablement liée du fait qu'actuellement le secteur bénéficie des financements à travers la mise en œuvre des projets et programmes. Le montant d'engagement de ces projets et programmes s'élève à 1 203,76 millions de USD sur la période 2021-2028.

Par ailleurs, les secteurs des zones humides et de la santé publique apparaissent très faiblement estimés en matière de besoins d'adaptation, avec des montants respectifs de 130 millions USD (0,78 %) et 50 millions USD (0,30 %). Cette faible allocation traduit une intégration

encore insuffisante de ces secteurs dans la planification stratégique de l'adaptation aux changements climatiques.

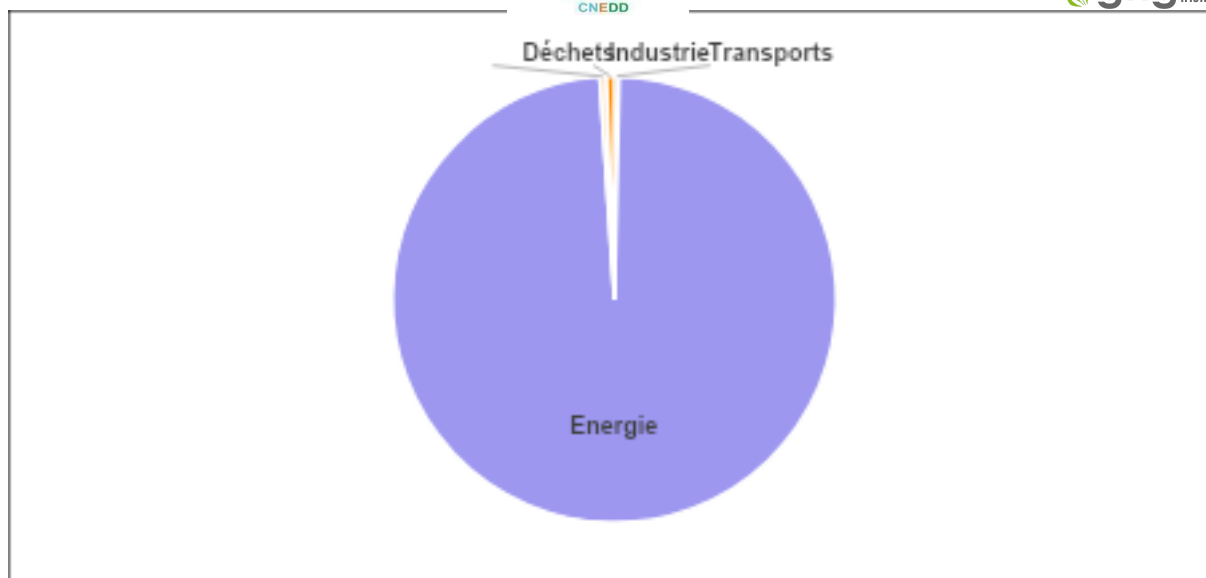
La Figure ci-après présente la répartition sectorielle des besoins en matière d'adaptation.



**Figure 3 : Répartition sectorielle (en %) des besoins en matière d'adaptation**

En outre, la répartition sectorielle des besoins en matière d'atténuation des émissions de GES montre une concentration extrêmement marquée des besoins dans le secteur de l'Énergie (Figure 4). En effet, ce secteur affiche un besoin de 6 180,25 millions USD, soit 98,62 % du total. Cette prépondérance traduit le rôle central de ce secteur dans l'atténuation des émissions de GES notamment le développement des énergies propres, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction de la dépendance aux énergies fossiles. Ces mesures constituent le cœur des stratégies climatiques nationales visant à atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES au niveau national.

Les autres secteurs émetteurs à savoir Industrie, Déchets et Transports apparaissent très faiblement représentés dans l'estimation des besoins en atténuation (1,38 %). Le secteur de l'industrie affiche un besoin de 36,05 millions USD (0,58 %), traduisant une prise en compte limitée des efforts de décarbonation des procédés industriels, notamment en matière d'introduction de technologies moins émettrices. Le secteur des déchets, avec 29,70 millions USD de besoins (0,47 %), reflète également un niveau d'investissement modeste, malgré les opportunités existantes en matière de valorisation des déchets, de réduction des émissions de méthane et d'amélioration des systèmes de gestion. Quant au secteur des transports, il enregistre le niveau de financement le plus faible, avec 20,81 millions USD (0,33 %). Cette situation suggère une priorisation limitée des actions d'atténuation visant la réduction des émissions liées à la mobilité, telles que le développement de modes de transport durables ou l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc automobile. Elle s'explique en partie par le fait que les investissements dans ce secteur sont davantage orientés vers les besoins d'adaptation, notamment en lien avec la résilience des infrastructures face aux aléas climatiques.



**Figure 4 : Répartition sectorielle (en %) des besoins en matière d'atténuation**

En ce qui concerne la répartition des besoins de financement pour les actions à co-bénéfiques/mixtes, l'analyse montre une orientation vers les secteurs de l'Agriculture, la Foresterie et la Gouvernance. Cela souligne le potentiel important de ces secteurs pour générer une synergie entre atténuation et adaptation. Le secteur de l'Agriculture domine largement, avec un montant de 1 858,14 millions USD, soit 51,56 % du total des besoins de financement pour les actions à co-bénéfiques/mixtes. Cette prépondérance traduit le rôle stratégique de ce secteur dans la mise en œuvre d'actions combinant adaptation et atténuation à travers notamment les pratiques agricoles durables offrant un fort potentiel pour réduire les émissions tout en renforçant la résilience des systèmes de production et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le secteur de la Foresterie affiche quant à lui un besoin évalué à 1 322,99 millions USD (36,71 %). Cette part importante reflète l'intérêt des solutions fondées sur la nature, notamment à travers la gestion durable des forêts, la reforestation et la restauration des terres dégradées qui permettent à la fois de séquestrer le carbone et de renforcer la résilience des écosystèmes.

En revanche, les besoins évalués dans le secteur de la Gouvernance s'élèvent à 422,43 millions USD, soit 11,72 % des besoins de financement pour les actions à co-bénéfiques/mixtes. Bien qu'essentiel pour la mise en œuvre, la coordination et le suivi des politiques climatiques, ce niveau de financement traduit l'importance accordée au renforcement des cadres institutionnels, indispensables pour assurer l'efficacité, la cohérence et la durabilité des interventions climatiques.

La Figure ci-après présente la répartition sectorielle besoins de financement pour les actions à co-bénéfiques/mixtes.

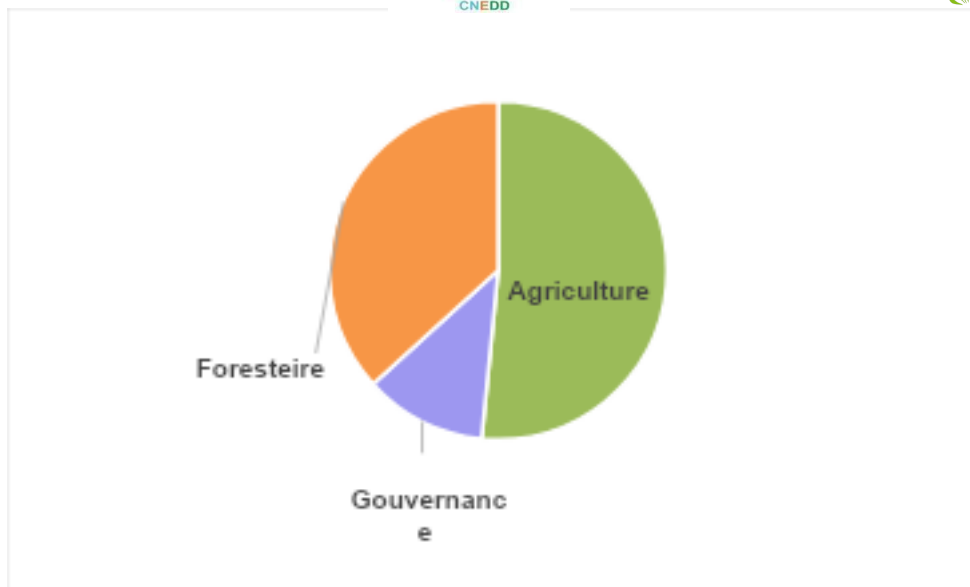


Figure 5 : Répartition sectorielle besoins de financement pour les actions à co-bénéfices.

#### 4.4. Analyse par impact climatique

L'analyse des besoins en financement climatique en fonction de leur impact permet de distinguer deux grandes catégories d'effets : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement de la résilience aux changements climatiques. Les investissements dans le secteur de l'Énergie, Industrie ainsi que dans certaines activités forestières et de gestion des déchets, contribuent directement à l'atténuation des émissions de GES à hauteur de 32 097,38 KtCO<sub>2</sub>e sur la période 2025-2035.

Par ailleurs, les investissements dans les secteurs Transports, Agricultures, Ressources en eau et Foresteries jouent un rôle central dans l'adaptation, en renforçant la capacité des systèmes naturels et humains à faire face aux effets du changement climatique. Ces impacts, souvent plus complexes à mesurer, concernent notamment l'amélioration de la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles et la réduction de la vulnérabilité des populations. L'absence d'indicateurs standardisés pour évaluer ces effets constitue une limite méthodologique. Ainsi, une meilleure intégration des indicateurs d'impact dans les analyses futures permettrait de renforcer les résultats de cette évaluation pour le volet adaptation.

# CONCLUSION

L'évaluation des besoins en financement climatiques s'est basée sur les cadres stratégiques climatiques endossés aux Politiques, Actions et Mesures comme approche de leur mise en œuvre sur la période 2025-2035.

Ainsi, il ressort de cette évaluation que les besoins globaux en finance climatique sont estimés à 26 561,69 millions USD sur la période 2025-2035. Le volet adaptation a été évalué à 16 691,31 millions USD, ce qui confirme le caractère de vulnérabilité du Niger. Par contre, pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de GES, il faut un investissement de 6 266,81 millions USD. A cela s'ajoute la nécessité d'investir dans des PAM à Co-bénéfices/mixtes dont les besoins sont estimés à 3 603,57 millions USD.

Par ailleurs, les principales limites de l'évaluation sont liées à l'hétérogénéité des méthodes de chiffrage sectoriel et aux incertitudes associées au taux d'échange (XOF, UC, USD et Euro), aux hypothèses de coûts et de calendrier de mise en œuvre.

Enfin, il faut aussi noter, en complément à cette analyse, la CDN3.0 sera évaluée à travers la même méthodologie tout en prenant en compte les projets et programmes en cours courant sa période de mise en œuvre, notamment 2025-2035.

# BIBLIOGRAPHIE

**CNEDD, 2014.**, Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC), Niamey-Niger, 54 p ;

CNEDD,2023., Développement d'un Système de suivi de financement international,146p ;

**CNEDD, 2025b.**, Stratégie Nationale Bas Carbone du Niger, 135 p ;

**CNEDD, 2025c.**, Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques, Niamey-Niger, 125p.

**CNEDD, 2025d.**, **Projet** « Renforcer les capacités nationales du Niger pour mettre en œuvre le Cadre renforcé de transparence de l'Accord de Paris (Projet CBIT-Niger) » lettre d'endossement ;

**CNEDD, 2025a.**, Rapport Biennal de Transparence, 298p ;

**ICAT,2025.**, Guide pour la Transparence en matière de finance climat ;164p ;

**ME/LCD, 2021.**, Contribution Déterminée au Niveau National, 39p ;

**MESU/DD, 2014.**, Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT) au Niger et son plan d'investissement 2015-2029, Niamey-Niger, 100p ;

**MESU/DD, 2020** : Stratégie Nationale d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A 2020-2035) et son plan d'actions, Niamey-Niger, 85p ;

**MP, 2021.**, Programme d'Investissements Publics 2021-2023, 71p ;

**MP, 2022.**, Programme d'Investissements Publics 2022-2024, 91p ;

**MP, 2023.**, Programme d'Investissements Publics 2023-2025, 92p ;

**République du Niger, 2025.**, Programme de la Refondation de la République « Plan d'Actions Prioritaires et cadre de Mesure des Résultats », 68p ;

# Annexes

## Annexe I : Cartographie des parties prenantes impliquées dans le financement climatique au Niger

Parties prenantes	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
<b>Cabinet du Premier Ministre</b>	Coordination et gouvernance de l'action climatique	Décret sur l'organisation du Cabinet du Premier Ministre et de ses services rattachés	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
<b>Ministère du Plan</b>	Coordonnateur des actions du développement du Niger ; Lead dans l'identification et la formulation des projets et de la mobilisation des ressources financières	Décret sur les attributions et organisation du Ministère	Direction générale du Plan Direction du Financement des Investissements
<b>Ministère de l'Environnement et de la lutte contre la désertification</b>	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement durable, de l'environnement et de la lutte contre la désertification, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'environnement	Décret sur les attributions et organisation du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directions Générales</li> <li>• Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)</li> <li>• Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)</li> </ul>
<b>Ministère de</b>	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de	Décret sur les attributions et	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directions Générales</li> </ul>

Parties prenantes	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
<b>l'Agriculture</b>	développement agricole, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'Agriculture	organisation du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)</li> <li>• Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)</li> </ul>
<b>Ministère de l'Elevage</b>	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'élevage, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'élevage	Décret sur les attributions et organisation du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directions Générales</li> <li>• Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)</li> <li>• Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)</li> </ul>
<b>Ministère de l'Hydraulique</b>	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'hydraulique et de l'assainissement, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'hydraulique et de l'assainissement	Décret sur les attributions et organisation du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directions Générales</li> <li>• Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)</li> <li>• Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)</li> </ul>
<b>Ministère de l'Energie</b>	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'énergétique, conformément aux	Décret sur les attributions et organisation du	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)</li> <li>• Direction des Ressources</li> </ul>

Parties prenantes	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
	orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'énergie	Ministère	Financières et du Matériel (DRFM) <ul style="list-style-type: none"> <li>● Direction Générale de la NIGELEC</li> </ul>
<b>Ministère des Transports</b>	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de transport, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine du transport	Décret sur les attributions et organisation du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)</li> <li>● Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)</li> </ul>
<b>Ministère de l'équipement</b>	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'équipement et le développement des infrastructures de routières, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'équipement	Décret sur les attributions et organisation du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)</li> <li>● Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)</li> </ul>
<b>Ministère des Finances</b>	Responsable de la politique budgétaire et des reformes des finances publiques ; Coordonnateur de la préparation du budget de l'Etat, de l'exécution du budget et de la reddition des comptes	LOFL 2012-09 de mars 2012	Direction générale du Budget Direction générale du contrôle des marchés publics et des opérations budgétaires Direction de l'Informatique

Parties prenantes	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
			Financière
<b>Collectivités territoriales</b>	Elaboration, approbation et mise en œuvre des plans de développement local ; Elaboration, approbation et exécution des budgets	Décret 2016-302 du 29 juin 2016	Secrétaire Général Receveur
<b>Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable</b>	Servir de point focal et de liaison pour toutes les conventions et tous les protocoles en matière d'environnement et de développement durable ; veiller à la prise en compte et à une intégration adéquate et harmonieuse des aspects environnementaux dans tous les plans, programmes et projets de développement économique et social du Niger ;	Décret N°2011-057PCSRD/P M	Division Changements et Variabilité Climatiques Division Suivi-Evaluation et capitalisation (DSEC) ;
<b>Projets et programmes</b>	Planification opérationnelle et budgétisation annuelles des projets Suivi évaluation et Reporting (financier et physique du projet)	Arrêté pour attributions de l'UGP	Responsable suivi évaluation
<b>PTFs</b>	Examen et approbation des requêtes de financement du gouvernement ; Suivi des marqueurs de Rio	Conventions de financement	

Parties prenantes	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
<b>Bureau National d'Evaluation Environnementale</b>	Placé sous l'autorité du Ministre chargé de l'Environnement ; Examen et approbation des rapports d'évaluation environnementale des projets, politiques et stratégies (publics et privés) ; Gestion des données relatives aux coûts des plans de mitigation des évaluations environnementales	Loi n°2018-28 du 14 mai 2018	
<b>ANFICT- Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales</b>	Elle a pour mission de gérer et répartir les ressources attribuées aux collectivités territoriales, par l'Etat et les PTF, aux fins d'appui à leur fonctionnement et à la réalisation de leurs investissements sous leur maîtrise d'ouvrage. L'ANFICT est dans le processus d'accréditation aux fonds du Green Climate Fund (GCF)	Créée par la loi n° 2008-38 du 10 juillet 2008,	Directions techniques en charge du Climat et du suivi des financements climatiques
<b>FISAN- Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle</b>	Contribue au financement des programmes de l'initiative 3N en complément du système bancaire et financier existant aux fins d'améliorer l'offre des services financiers aux producteurs et aux autres acteurs des chaines de valeur agrosylvopastorale.	Décret 2017-665-PRN du 2 Aout 2017	Directions techniques en charge du Climat et du suivi des financements climatiques
<b>BAGRI - Banque Agricole du Niger</b>	Elle assure des fonds de certains projets relatifs au financement du monde rural- Elle a également bénéficie d'une ligne de financement du fonds vert Climat et éligible aux marchés de capitaux mondiaux		Directions techniques en charge du Climat et du suivi des financements climatiques

Parties prenantes	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
	green		
<b>Comité national est chargé du suivi de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National</b>	<p>Il est chargé entre autres de suivre la mise en œuvre de la CDN à travers le plan de partenariat et les projets du plan d'investissement climatique, proposer un plaidoyer pour la mobilisation des ressources, suivre la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources, suivre les facilités et les conventions d'appui des PTF, promouvoir la synergie d'actions et des ressources, veiller à la création de la communauté des pratiques MRV au Niger, établir et suivre les procédures MRV lors de la mise en œuvre des projets, coordonner l'établissement et la diffusion des rapports périodiques de la mise en œuvre de la CDN, identifier les mécanismes et options de mobilisation des ressources permettant la mise en œuvre des projets, etc.</p>	<p>Créé par arrêté N° 00100/MEL/CD du 7 juin 2022,</p>	
<b>Coordination nationale du système national de mesure, Notification et vérification (MRV) de la transparence</b>	<p>Elle est chargée entre autres de l'adoption du plan de travail annuel du processus de MRV, l'adoption des rapports nationaux sectoriels des inventaires des émissions, l'adoption des rapports nationaux de MRV, la facilitation de la collecte des informations sectorielles, la contribution aux futurs rapports biennaux de transparence, la formation et la</p>	<p>créé par n°0060/PM du 14 avril 2023,</p>	

Parties prenantes	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
<b>des mesures et de l'appui dans le cadre de la CCNUCC et de ses protocoles et accords</b>	sensibilisation des acteurs, ..... Elle doit également assurer la régularité de l'élaboration des rapports d'inventaires, et des rapports nationaux de MRV, d'approuver les méthodes d'établissement des rapports nationaux de MRV, de renforcer les capacités et la synergie entre les acteurs concernés.		
<b>Comités nationaux du Fonds Vert Climat</b>	Ces comités sont chargés d'élaborer le portefeuille national de projets et programmes à soumettre aux FVC pour financement, appuyer les structures nationales dans la préparation des projets et programmes, valider les propositions de notes conceptuelles de projets et programmes à soumettre au FVC, etc..	arrêté n°0146/ME/DD/SG/DL du 24 octobre 2017	
<b>Comité du pool des experts nationaux pour l'appui à la mobilisation des financements climatiques</b>	Il est chargé entre autres de veiller au suivi de la mise en œuvre de la CDN à travers le plan de partenariat et les projets du plan d'investissement climat de la CDN, de contrôler la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources de la CDN, veiller au suivi des facilités et conventions d'appui des partenaires, ....	Créé par arrêté n°0076/SE CNEDD du 30 mars 2020	
<b>Organisations non Gouvernementales</b>	Elles mettent en œuvre des projets de développement ; toutefois certaines de leurs actions	Texte sur les statuts des ONG	

Parties prenantes	Responsabilités	Sources	Administrations concernées en lien avec le suivi du financement climat
<b>(ONGs)</b>	sont des composantes des financements des PTF. Elles fourniront des données financières relatives aux composantes de leurs projets	Convention de partenariat	

## Annexe II : Matrice de responsabilités et des rôles des parties prenantes impliquées dans le financement climatique

Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
<b>Ministère du Plan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale du Plan</li> <li>- Direction du Financement des Investissements</li> </ul>	Coordonnateur des actions du développement du Niger ; Lead dans l'identification et la formulation des projets et de la mobilisation des ressources financières	Redevable pour les données relatives aux conventions et décaissements y relatifs	Semestriel ; annuel
<b>Ministère de l'Environnement et de la lutte contre la désertification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directions Générales</li> <li>• Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)</li> <li>• Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)</li> </ul>	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement durable, de l'environnement et de la lutte contre la désertification, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'environnement	Redevable des données des projets du secteur et des principales lignes budgétaires des directions générales et directions de support (DEP)	Semestriel ; annuel
	Secrétaire permanent du comité technique national de suivi de la CDN	Il est chargé entre autres de suivre la mise en œuvre de la CDN à travers le plan de partenariat et les projets du plan d'investissement climatique, proposer un plaidoyer pour la mobilisation des ressources, suivre la mise en œuvre de la	Redevable des données sur le portefeuille de projets et programmes (mobilisation et statut des requêtes)	Semestriel ; annuel

Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
		stratégie de mobilisation des ressources, suivre les facilités et les conventions d'appui des PTF, promouvoir la synergie d'actions et des ressources, coordonner l'établissement et la diffusion des rapports périodiques de la mise en œuvre de la CDN, identifier les mécanismes et options de mobilisation des ressources permettant la mise en œuvre des projets, etc.		
	Comité du pool des experts nationaux pour l'appui à la mobilisation des financements climatiques	Veiller au suivi de la mise en œuvre de la CDN à travers le plan de partenariat et les projets du plan d'investissement climat de la CDN ;  Contrôler la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources de la CDN, veiller au suivi des facilités et conventions d'appui des partenaires, ....	Redevable des données sur le portefeuille de projets et programmes (mobilisation et statut des requêtes)	Semestriel ; annuel
	Comités nationaux du Fonds Vert Climat	Appuyer les efforts du gouvernement et l'autorité nationale désignée (AND) à mobiliser les financements des projets auprès du FVC ;	Redevable des données sur le portefeuille de projets et programmes (mobilisation et statut des requêtes)	Semestriel ; annuel

Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
		Elaborer le portefeuille national de projets et programmes à soumettre aux FVC pour financement ; Valider les propositions de notes conceptuelles de projets et programmes à soumettre au FVC, etc..		
<b>Ministères sectoriels très sensibles au climat (Agriculture, Elevage, Hydraulique)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Directions Générales</li> <li>● Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)</li> <li>● Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)</li> </ul>	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement agricole, élevage et hydraulique conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de l'Agriculture	Redevable des données des projets des secteurs et des principales lignes budgétaires des directions générales et directions de support (DEP)	Semestriel ; annuel
<b>Autres ministères sectoriels (transports, de l'équipement, énergie)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)</li> <li>● Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM)</li> </ul>	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière du transport, conformément aux orientations définies par le PDES. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine du transport	Redevable des données des projets du secteur et des principales lignes budgétaires des directions générales et directions de support (DEP)	Semestriel ; annuel

Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
<b>Ministère des Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale du Budget</li> <li>- Direction générale du contrôle des marchés publics et des opérations budgétaires</li> <li>- Direction de l'Informatique Financière</li> </ul>	<p>Responsable de la politique budgétaire et des reformes des finances publiques</p> <p>Coordonnateur de la préparation du budget de l'Etat, de l'exécution du budget et de la reddition des comptes</p>	redevable	Semestriel ; annuel
<b>Collectivités territoriales</b>	Secrétariat Général de la collectivité territoriale	<p>Elaboration, approbation et mise en œuvre des plans de développement local</p> <p>Elaboration, approbation et exécution des budgets</p>	redevable	Semestriel ; annuel
<b>Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable</b>	Division Suivi-Evaluation et capitalisation (DSEC)	<p>Servir de point focal et de liaison pour toutes les conventions et tous les protocoles en matière d'environnement et de développement durable ;</p> <p>veiller à la prise en compte et à une intégration adéquate et harmonieuse des</p>	Redevable des données des projets sous tutelle	Permanente

Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
		aspects environnementaux dans tous les plans, programmes et projets de développement économique et social du Niger ;		
<b>Projets et programmes</b>	Responsable suivi évaluation	Planification opérationnelle et budgétisation annuelles des projets  Suivi évaluation et Reporting (financier et physique du projet)	Redevable des données financières de leur projet	Semestriel ; annuel
<b>PTFs</b>		Examen et approbation des requêtes de financement du gouvernement  Suivi des marqueurs de Rio	Informé	Semestriel ; annuel
<b>Bureau National d'Evaluation Environnementale</b>		Placé sous l'autorité du Ministre chargé de l'Environnement Examen et approbation des rapports d'évaluation environnementale des projets, politiques et stratégies (publics et privés)  Gestion des données relatives aux coûts des plans de mitigation des évaluations environnementales	Redevable des données financières relatives aux coûts des actions de mitigation des projets privés	Semestriel ; annuel

Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
<b>Institutions financières nationales (ANFICT, FISAN, BAGRI)</b>	Directions techniques en charge du financement climat et suivi des projets climats	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mobiliser les ressources des fonds spécifiques et des projets de développement</li> <li>● Suivi des financements des fonds spécifiques</li> <li>● Produire les statistiques financières et comptables pour les administrations publiques et le CNEDD</li> </ul>	Redevable des données financières des composantes des projets gérées et des projets financés sur leurs guichets des fonds climats	Semestriel ; annuel
<b>Comité national SN-MNV Transparence</b>	<b>Coordination nationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter le plan de travail annuel du processus de MNV ;</li> <li>- Adopter les rapports nationaux sectoriels des inventaires des émissions</li> <li>- Adopter les rapports nationaux de MNV,</li> <li>- Faciliter la collecte et informations sectorielles,</li> <li>- Contribuer aux rapports biennaux de transparence,</li> </ul>	Responsable du processus d'élaboration des rapports  Responsable de l'assurance qualité des données et des rapports	Continue

Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– former et sensibiliser les acteurs, etc</li> </ul>		
	<p><b>Coordonnateur national</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Coordonner les travaux des responsables de différents MNV, les chefs d'équipes sectorielles</li> <li>● Coordonner l'élaboration du rapport national d'inventaire des émissions, du rapport national MNV et des autres rapports dans le cadre de la CCCNUCC</li> <li>● S'assurer auprès des responsables sectoriels de la qualité des données collectées et leur traitement</li> <li>● Préparer les documents techniques ayant trait aux opérations des inventaires GES et des MNV</li> <li>● Veiller à la mobilisation des ressources</li> <li>● Préparer un plan national de renforcement des capacités des responsables, des chefs d'équipes sectoriels et des experts sectoriels</li> <li>● soumettre les rapports au comité</li> </ul>	<p>Responsable du processus d'élaboration des rapports</p> <p>Responsable de la mobilisation des ressources financières pour la collecte des données et de l'élaboration des rapports</p>	<p>Continue</p>

Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
		national		
	<b>Responsable de MNV (y compris celui du soutien) Ministère sectoriel de tutelle</b>	Veiller à la collecte des données et des informations auprès des contributeurs, leur traitement et à la réalisation des analyses nécessaire et leurs transmission au coordonnateur national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redevable et responsables de la collecte des données du MRV</li> <li>- Informé le coordonnateur du SN-MRV des difficultés</li> </ul>	Continue
	<b>Responsable de la gestion des données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gerer et mettre à jour de la base des données du SN-MVR Transparence</li> <li>● Saisir et compiler les données collectées</li> <li>● Génér des tableaux de sortie et de synthèses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redevable de la gestion des données, de l'archivage</li> <li>- Responsable du système d'informations installé</li> </ul>	Continue
	<b>Chefs d'équipes sectorielles (Ministère sectoriels en charge du secteur)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Coordonner les activités de collecte des données et d'informations des secteurs retenus</li> <li>● Mobiliser les parties prenantes concernées</li> <li>● Encadrer et coacher les experts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Redevable et responsable de la coordination de la collecte des données de son secteur</li> <li>● Responsable de la supervision des experts sectoriels et du suivi des</li> </ul>	Semestriel ; annuel

Parties prenantes	Structures concernées au niveau de la partie prenante	Rôles et responsabilités	Catégorisation des rôles	Fréquence des tâches
		sectoriels, des collecteurs de données et des contributeurs	collecteurs des données	
	<b>Experts sectoriels</b> (Ministère sectoriels en charge du secteur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• appuyer les responsables sectoriels ;</li> <li>• Élaborer la feuille de route pour l'établissement des rapports ;</li> <li>• contribuer à la collecte des données et informations nécessaires</li> </ul>	Responsable de la supervision des collecteurs des données de son secteur et de l'assurance qualité des données reçues	Semestriel ; annuel
	<b>Collecteurs des données et informations</b> (Ministère sectoriels en charge du secteur)		Redevable des données à collecter auprès des administrations et institutions	semestriel
	<b>Contributeurs</b> (Points focaux des ministères sectoriels)		redevable	semestriel

### Annexe III : Feuille de route pour la mise en place d'un système national de suivi du financement climat

Composantes – Actions	Activités	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Gouvernance</b>						
<b>Amélioration du Soutien politique à tous les niveaux</b>	Organiser des séminaires gouvernementaux sur le financement climatique et son suivi					
	Organiser des journées parlementaires portant sur la finance climatique et son suivi					
<b>Facilitation d'une meilleure prise en compte du climat dans les projets et les documents budgétaires</b>	Élaborer/Réviser et adopter des textes et des directives sur l'intégration du changement climatique et du suivi du financement climatique dans les documents budgétaires (DPPD, PAP et RAP), la formulation des projets/programmes de développement					
<b>Clarification des rôles et les responsabilités des parties prenantes</b>	Élaborer et adopter un protocole d'entente (ou memorandum d'entente) avec les institutions détentrices des données et informations (administrations et PTFs)					
	Activer les mécanismes de coordination existants et révision des textes y relatifs si nécessaire)					
<b>Renforcement de l'implication du Ministère des Finances</b>	Sensibiliser le Ministère sur la nécessité de la prise en compte du changement climat sur tout le processus					

Composantes – Actions	Activités	2024	2025	2026	2027	2028
	budgétaire					
	Organiser des actions de coaching des autres départements ministériels sur la prise en compte du changement climat sur tout le processus budgétaire					
	Instituer un contrôle du respect des dispositions et instructions adoptées.					
<b>Opérationnalisation des instances et organes créés</b>	Organiser les réunions des organes et instances (conseil national ; comité national de mobilisation des ressources des fonds verts, etc.)					
<b>Création et mise en place une unité de coordination stratégique climat au Ministère du Plan</b>	Adopter le texte portant création de l'unité de coordination stratégique et nommer les membres					
<b>Capacités techniques</b>						
<b>Renforcement des capacités techniques</b>	Fournir un appui en logistique et du matériel informatique au dispositif national MRV ;					
	Prendre en charge des coûts récurrents relatifs à la mise en place d'un système intégré de suivi de soutien de financement climatique					
<b>Développement des outils (guides et</b>	Elaborer/Réviser et adopter les guides ou manuels					

Composantes – Actions	Activités	2024	2025	2026	2027	2028
manuels)	d'intégration du CC dans le budget ; suivi du financement climatique ; sur le MRV					
<b>Développement des compétences et formation</b>						
<b>Renforcement des compétences individuelles des cadres sectoriels et experts nationaux de tous les secteurs clés</b>	Organiser des sessions de formation sur le système national de transparence climat					
	Organiser des sessions de formation sur le cadre de transparence renforcée et les modalités et procédures relatives au Rapport Biennal					
	Effectuer des voyages d'études sur la finance climatique, sur le MRV de soutien et le suivi du financement climatique et la transparence					
<b>Système d'informations</b>						
<b>Développement et mise en place d'un système national intégré de collecte et de stockage de données</b>	Elaborer et adopter les outils de collecte ;					
	Établir, valider et mettre en place une procédure de collecte des données avec les parties prenantes impliquées dans le suivi du financement climatique					
<b>Mise en place d'une plateforme en ligne pour la collecte, la saisie et le stockage des données relatives au financement</b>	Développer et déployer une application informatique de suivi du financement du changement climatique					

Composantes – Actions	Activités	2024	2025	2026	2027	2028
<b>climat</b>						
<b>Impulsion de l'intégration du changement climatique dans le cycle de planification et de budgétisation</b>	Elaborer et adopter une check-list à renseigner pour tous les projets/programmes (lors de la formulation et de la mise en œuvre)					
	Proposer et adopter une codification du budget de l'Etat et la prise en compte du CC dans les modules du CEGIB					
	<i>Intégrer le CC dans les processus du DPPD/PAP et dans les fiches de programmation des investissements publics</i>					
	<i>Elaborer et valider une méthodologie de suivi des dépenses liées au climat (reform 1 du programme FMI)<sup>2</sup></i>					
	<i>Appliquer le cadre CBT dans les ministères pilotes sélectionnés dans leurs préparations budgétaires 2024 (reform 1 du programme FMI)</i>					
	<i>Elaborer et publier des lignes directrices pour les évaluations de la vulnérabilité climatique des projets et programmes d'investissements publics (reform 2</i>					

<sup>2</sup> Programme résilience et développement durable du FMI

Composantes – Actions	Activités	2024	2025	2026	2027	2028
	<i>du programme FMI)</i>					
	<i>Modifier le décret portant sur la sélection des projets d'investissement intégrant les aspects liés au changement climatique dans les différentes phases de la programmation et la gestion des investissements publics (reform 2 du programme FMI)</i>					
<b>Communication et sensibilisation</b>						
<b>Mise en œuvre des activités de sensibilisation, de communication et de dialogue sur les rôles et responsabilités respectifs</b>	Organiser des sessions de sensibilisation et de dialogue					
	Organiser des sessions de sensibilisation et de communication sur les directives de transparence au titre de l'Accord de Paris, le cadre de MNV national, le MRV de soutien financier, le dispositif national de transparence et l'état du financement climat au Niger					
<b>Mise en œuvre du système national MRV de soutien</b>						
<b>Évaluation Ex-ante des Coûts de la CDN</b>	Réaliser une révision du costing de la CDN et identification des besoins financiers					
<b>Suivi et vérification ex-post</b>	Réaliser la collecte et traitement de données du financement climatique et leur analyse					

Composantes – Actions	Activités	2024	2025	2026	2027	2028
<b><u>Financement climatique</u></b>						
<b>Mise en place d'un fonds national de financement climatique</b>	Réaliser une étude de faisabilité de la création d'un fonds national pour le financement climat (y compris une proposition des textes et du manuel de procédures).					
	Elaborer et adopter les textes créant le fonds					
	Installer les instances administrations et de gestion du fonds national pour le financement climat					
<b>Adoption et mise en œuvre d'un plan d'investissements climatiques</b>	Elaborer et valider le plan d'investissements climatiques					
	Adopter le plan d'investissements climatiques					
	Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des projets du plan d'investissement climatique					

## Annexe IV : Liste des Politiques, Actions et Mesures identifiées pour la période 2025-2035

PAM	Secteur	Type de mesure	Volet climatique	Coût (Millions USD)
<b>Climatiseurs efficaces (haute performance énergétique, étiquetage classe A ou supérieure)</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	3,90
<b>Éclairage efficace avec des ampoules LED</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	17,05
<b>Éclairage efficace avec des ampoules fluocompactes</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	2,35
<b>Foyers à bois efficaces</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	15,21
<b>Foyers à charbon de bois efficaces</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	10,48
<b>Foyers au GPL</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	30,76
<b>Foyers électriques efficaces</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	17,00
<b>Réfrigérateurs efficaces (classe A++ ou A+++)</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	6,36
<b>Éclairage de bureau efficace avec des ampoules fluocompactes</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	3,47
<b>Éclairage efficace avec des ampoules LED</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	2,23
<b>Éclairage public efficace</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	1,63
<b>Climatiseurs efficaces (modèles inverter, classe A ou supérieure)</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	0,65
<b>Réfrigérateurs d'hôtel efficaces (classe énergétique A++ ou A+++)</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	1,90
<b>Centrale solaire hybride connectée au mini-réseau</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	6,00
<b>Solaire sur le toit des maisons</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	27,00
<b>Centrale solaire isolée (100%)</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	2295,42
<b>Lampadaire solaire</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	1091,58
<b>Lampe LED solaire</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	11,84

PAM	Secteur	Type de mesure	Volet climatique	Coût (Millions USD)
<b>Pompes solaires remplaçant les pompes Diesel</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	19,57
<b>Centrale PV connectée au réseau</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	760,64
<b>Centrale PV connectée au réseau, avec stockage</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	144,00
<b>Centrale éolienne</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	162,50
<b>Centrale à cycle combiné</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	53,00
<b>Centrale Hydroélectrique connectée au réseau principal</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	147,95
<b>Réseau électrique efficace</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	1016,76
<b>Réduction du torchage au niveau des champs pétroliers</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	88,16
<b>Réduction du torchage dans les raffineries de pétrole</b>	Énergie	Atténuation	Atténuation	242,84
<b>Voiture à essence efficace</b>	Transport	Atténuation	Atténuation	
<b>Voiture à diesel efficace</b>	Transport	Atténuation	Atténuation	
<b>Restriction à l'importation des véhicules d'occasion</b>	Transport	Atténuation	Atténuation	
<b>Moto électrique substituant les motos thermiques</b>	Transport	Atténuation	Atténuation	20,81
<b>Adoption des textes réglementaires</b>	Industrie	Atténuation	Atténuation	0,04
<b>Diminution des émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation des ressources renouvelables</b>	Industrie	Atténuation	Atténuation	25,09
<b>Utilisation de l'économie circulaire</b>	Industrie	Atténuation	Atténuation	7,17
<b>Stimulation de la recherche et développement</b>	Industrie	Atténuation	Atténuation	3,58
<b>Mise en œuvre du Plan de « Kigali Implementation Plan : KIP »</b>	Industrie	Atténuation	Atténuation	0,17

PAM	Secteur	Type de mesure	Volet climatique	Coût (Millions USD)
<b>Digesteur/Biodigesteur (Biogaz substituant le bois de feu non renouvelable)</b>	Déchets	Atténuation	Atténuation	4,07
<b>Compostage des déchets solides municipaux</b>	Déchets	Atténuation	Atténuation	4,51
<b>Biogaz issus des déchets solides organiques municipaux</b>	Déchets	Atténuation	Atténuation	0,02
<b>Recyclage des déchets plastiques</b>	Déchets	Atténuation	Atténuation	3,11
<b>Usine d'incinération des déchets d'Activités de soins de Santé (DAS)</b>	Déchets	Atténuation	Atténuation	13,93
<b>Centre d'Enfouissement Technique (CET) avec captage de méthane</b>	Déchets	Atténuation	Atténuation	4,07
<b>Placement Profond de l'Urée (PPU)</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	0,05
<b>Système de Riziculture Intensive (SRI)</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	0,12
<b>Semences de variétés de riz à cycle court</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	2,29
<b>Valorisation des résidus agricoles à travers le compostage</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	559,13
<b>Valorisation des résidus agricoles à travers le mulching</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	24,69
<b>Valorisation des déchets organiques pour Restaurer les terres Dégradées (CCGL)</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	0,16
<b>Utilisation de compléments alimentaires</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	609,13

PAM	Secteur	Type de mesure	Volet climatique	Coût (Millions USD)
<b>Cultures fourragères riches en protéines</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	0,62
<b>Production de fourrage (aliments bétails)</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	273,92
<b>Création des abattoirs modernes</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	76,50
<b>Réhabilitation et création des marchés à bétail</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	265,20
<b>Embouche Bovin optimisée</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	4,28
<b>Embouche caprin optimisée</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	37,38
<b>Embouche Ovin optimisée</b>	Agriculture	Atténuation	Co-bénéfices / mixte	4,67
<b>Fixation des dunes par la plantation d'espèces ligneuses/herbacées</b>	Foresterie	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	82,00
<b>Restauration des terres pastorales dégradées</b>	Foresterie	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	507,30
<b>Plantation d'espèces à usages multiples/Plantation en bloc</b>	Foresterie	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	506,44
<b>Foresterie/Plantation privé</b>	Foresterie	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	20,50
<b>Plantations linéaires</b>	Foresterie	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	82,00

PAM	Secteur	Type de mesure	Volet climatique	Coût (Millions USD)
<b>REDD : déforestation évitée/Restauration des terres forestières</b>	Foresterie	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	1,98
<b>Régénération Naturelle Assistée (RNA)</b>	Foresterie	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	122,78
<b>Paquet adaptation - secteur Élevage</b>	Agriculture	Adaptation	Adaptation	900,00
<b>Paquet adaptation - secteur Transport</b>	Transport	Adaptation	Adaptation	8460,00
<b>Paquet adaptation - secteur Foresterie</b>	Foresterie	Adaptation	Adaptation	3880,00
<b>Paquet adaptation - secteur Santé publique</b>	Santé publique	Adaptation	Adaptation	50,00
<b>Paquet adaptation - secteur Zones humides</b>	Zones humides	Adaptation	Adaptation	130,00
<b>Paquet adaptation - secteur Ressource en Eau</b>	Ressource en Eau	Adaptation	Adaptation	1630,00
<b>Développement d'observatoires des risques climatiques et environnementaux</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	68,75
<b>Appui à la restauration et la préservation des ressources en sol</b>	Foresterie	Adaptation	Adaptation	214,55
<b>Appui à la gestion intégrée des ressources en eau</b>	Ressources en Eau	Adaptation	Adaptation	102,80
<b>Protection, réhabilitation, et gestion durable des ressources forestières</b>	Foresterie	Adaptation	Adaptation	32,76
<b>Protection, restauration et valorisation rationnelle des écosystèmes à vocation fourragère</b>	Agriculture	Adaptation	Adaptation	64,01
<b>Sécurisation du foncier agricole et pastoral</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	40,39
<b>Soutien à l'extension des systèmes irrigués et à l'optimisation de leurs performances</b>	Agriculture	Adaptation	Adaptation	140,18

PAM	Secteur	Type de mesure	Volet climatique	Coût (Millions USD)
<b>Développement de systèmes de culture pluviaux performants et intelligents face au climat</b>	Agriculture	Adaptation	Adaptation	67,13
<b>Sécurisation alimentaire et vétérinaire des systèmes d'élevage sédentaires et mobiles</b>	Agriculture	Adaptation	Adaptation	13,48
<b>Appui à l'intensification des systèmes d'élevage sédentaires</b>	Agriculture	Adaptation	Adaptation	33,91
<b>Appui à la sécurisation des systèmes d'élevage mobiles (éleveurs nomades et transhumants)</b>	Agriculture	Adaptation	Adaptation	195,25
<b>Appui à la diversification des exploitations agricoles</b>	Agriculture	Adaptation	Adaptation	52,09
<b>Soutien aux activités de recherche-action centrées sur la résilience des producteurs et l'adaptation face au climat</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	8,25
<b>Amélioration de l'accès aux intrants agricoles et zootecniques et à l'équipement</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	95,28
<b>Soutien au développement du conseil agricole centré sur l'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	6,44
<b>Renforcement de la prise de décision tactique et stratégique des producteurs par des systèmes d'information performants</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	2,32
<b>Renforcement des capacités des producteurs en matière d'adaptation face au climat</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	2,71

PAM	Secteur	Type de mesure	Volet climatique	Coût (Millions USD)
<b>Développement de l'accès à des services et produits financiers en faveur de l'adaptation face au climat</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	45,23
<b>Atténuation des impacts des risques climatiques et écologiques sur les activités agrosylvopastorales</b>	Agriculture	Adaptation	Adaptation	12,05
<b>Mesures de protection sociale en faveur des ménages ruraux les plus vulnérables</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	40,99
<b>Appui à la décentralisation des dispositifs de prévention et de gestion des crises</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	18,59
<b>Renforcement des capacités de réponse face aux situations d'urgence</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	80,66
<b>Amélioration de l'accès à l'eau potable et assainissement</b>	Ressources en Eau	Adaptation	Adaptation	711,65
<b>Mise en place d'un système efficient et efficace de gestion et diffusion des connaissances sur le climat et l'adaptation</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	2,16
<b>Intégration accrue de l'adaptation en AIC face aux CC dans la gouvernance du secteur AFAT</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	1,15
<b>Intégration accrue de l'adaptation en AIC face aux changements climatiques dans la planification du développement territorial</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	3,93
<b>Mise en place d'un fonds d'adaptation pour les organisations de producteurs, les communautés locales et les collectivités territoriales</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	4,69

PAM	Secteur	Type de mesure	Volet climatique	Coût (Millions USD)
<b>Elaboration et opérationnalisation d'un dispositif national de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation face au climat</b>	Gouvernance	Adaptation	Co-bénéfices / mixte	0,88
<b>Appui à la mobilisation de ressources en faveur de l'adaptation du secteur agricole</b>	Agriculture	Adaptation	Adaptation	1,44
<b>Total</b>				<b>26 561,69</b>